



LA LETTRE

Juin 2014

SOMMAIRE

Actualités de *Elles aussi*

- *Chronique de la parité*
- *Introduction d'Eric Kerrouche*

Les actions de *Elles aussi*

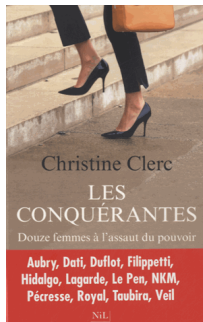
- « *au cœur de la démocratie : les élu-e-s* »
- *Programme du colloque*

Femmes célèbres:

- *Simone VEIL*
- *Nicole FONTAINE*

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS
Tel. 01 40 62 65 00
www.ellesaussi.org
ellesaussisecretariat@yahoo.fr



Editorial

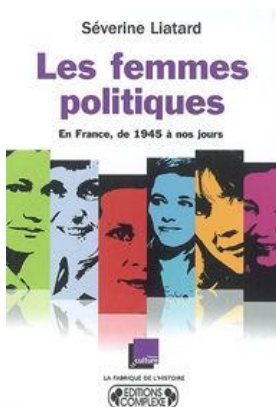
25 mai : élections européennes, 56% d'abstention ! Devons-nous considérer cela comme un phénomène récurrent devant lequel nous sommes impuissantes ? Que nous inspire ce résultat face au soixante-dixième anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes obtenu après une lutte longue et acharnée ? (cf. La Lettre de mars). Les médias, les partis politiques, les associations, *Elles aussi* n'ont pas manqué de sensibiliser au civisme, à la responsabilité citoyenne. Les résultats montrent combien chaque vote compte, combien tout peut basculer vers moins de démocratie, vers des partis extrémistes qui parlent plus de communautarisme que l'égalité, de discriminations que de fraternité et qui entachent la liberté.

Les femmes sont-elles moins nombreuses que les hommes à s'intéresser à l'Union européenne ? Ont-elles déjà oublié ce que l'UE leur a apporté ? Elles trouvent pourtant dans l'Union européenne un de leurs plus fervents soutiens, car l'Europe est devenue la région où les droits des femmes sont les plus avancés, bien que fragilisés ces derniers temps. Promouvoir les droits des femmes, c'est faire progresser la civilisation et conforter la démocratie. C'est pourquoi *Elles aussi* va interpeller les eurodéputé-e-s français-e-s pour une vigilance accrue en matière de droits des femmes et de démocratie. Ce que les femmes ont pu recevoir par l'Europe, elles le tiennent des femmes des pays les plus avancés en matière d'égalité et de parité, et nous voulons une harmonisation par le haut des droits des femmes dans tous les domaines au niveau de l'Union Européenne.

Quant à la parité, elle est loin d'être réalisée dans le nouveau Parlement européen. Avec 276 eurodéputées sur 751 élu-e-s, soit 36,7%, à peine mieux que l'assemblée sortante, le visage de l'Europe reste encore majoritairement masculin. Et l'exigence de parité sera-t-elle appliquée au collège des commissaires ? C'est l'une des demandes de la « plateforme pour une Europe des droits des femmes » lancée le 16 avril par la France.

Quel gaspillage de talents, comme le rappelle l'article dans cette Lettre sur les deux seules femmes qui ont été présidentes du Parlement européen, Simone Veil et Nicole Fontaine.

Michèle Testelin
Vice-présidente d'*Elles aussi*



Dans le cadre de la quinzaine de l'égalité Rhône-Alpes
le réseau pluraliste *Elles aussi* a le plaisir de vous inviter à son prochain **colloque** :

Quelle démocratie locale voulons-nous ? Le statut de l'élu-e local-e en questions

Vendredi 10 octobre 2014

Hôtel de région Rhône-Alpes à **Lyon**, salle de la Verrière 13h-18h30

Merci de confirmer votre présence

courriel : ellesaussi@orange.fr ou tel : 06 83 59 85 38/06 14 21 71 67



Chronique de la parité

Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014:

Elections municipales : trop peu de femmes maires et premières-adjointes

Grâce à la loi du 17 mai 2013, qui impose des listes paritaires pour l'élection des conseils municipaux et des assemblées communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants, plus de femmes ont été élues dans les conseils municipaux et les assemblées communautaires.

Elles sont 40,3% conseillères municipales (34,9% en 2008) et 16% femmes maires (13,8% en 2008). Dans les communes de plus de 1000 habitants où il y a une contrainte paritaire elles sont 48,6% de femmes conseillères municipales, 34,9% dans les communes de moins de 1000 habitants.

Cependant avec 17,2% de femmes têtes de liste, on ne pouvait s'attendre à des miracles quant au nombre de femmes maires : si le nombre de femmes maires a augmenté c'est grâce aux petites communes où elles sont 17,1% alors que dans les communes de plus de 1000 habitants elles ne sont que 12,9% de maires. De plus elles ne sont que 28,5% à être premières adjointes, donc trop souvent le maire et son premier adjoint sont des hommes.

Ces chiffres sont inquiétants quant à la place des femmes dans les lieux de pouvoir, non seulement au niveau communal mais encore plus au niveau intercommunal où les maires sont très majoritairement dans les exécutifs des assemblées communautaires, assemblées qui vont avoir de plus en plus de pouvoir avec la disparition programmée des départements.

Elections communautaires : pas encore de données complètes

A ce jour, le Ministère de l'intérieur n'a pas été en capacité de réunir la totalité des chiffres concernant les conseillères communautaires, vice-présidentes et présidentes des assemblées communautaires. Or ces chiffres sont très importants pour analyser la place des femmes dans ces lieux de pouvoir où 80% des investissements des communes sont décidés. Si les communes de plus de 1000 habitants ont élu 43,7% de conseillères communautaires, nous nous attendons à un chiffre très faible pour les communes de moins de 1000 habitants où souvent une seule personne est élue et en priorité le maire.

Dans les 242 Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Métropole, regroupant 53%

de la population française, elles sont 6% de présidentes. (source Assemblée des Communautés de France).

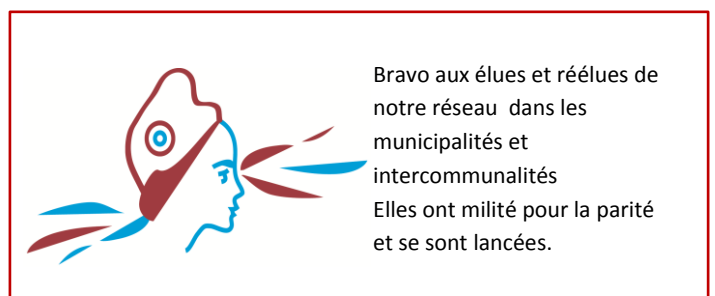
Elections européennes : stagnation du nombre de députées européennes

- **En France**, elles étaient 39,9% de femmes têtes de liste (77 pour 193 listes), mieux qu'en 2009, où elles n'étaient que 31,3%. Sur les 74 élu-e-s, 32 sont des femmes, soit 43,2%. C'est une régression par rapport à 2009 où elles étaient 44%. Si une élue a résisté aux injonctions de démission de la part de son parti, une autre a démissionné pour faire place à un homme, contournant ainsi la règle de parité. Il convient de noter que lors des élections européennes de 1999 où il n'y avait aucune contrainte de listes paritaires, elles étaient déjà 40%. Revenir à une seule circonscription pour élire les 74 député-e-s comme c'était le cas en 1999 nous semble souhaitable, d'autant plus que les 8 euro-régions n'ont pas vraiment d'assise territoriale. En effet il est bien connu que plus la circonscription est importante plus le scrutin de liste est favorable aux femmes. D'autre part, quand un-e élu-e démissionne il/elle devrait être remplacé-e par une personne de même sexe afin de respecter les règles de parité.

- **au niveau européen** les députées seront 36,7% à siéger au nouveau parlement, une stagnation puisqu'elles étaient 36% en novembre 2013 (source : Fondation Robert Schumann). Une constante : les partis conservateurs et d'extrême droite ont proportionnellement moins d'élues que les partis du centre et de la gauche.

Il serait souhaitable que l'Union Européenne puisse imposer un mode de scrutin paritaire à tous les pays membres pour l'élection du Parlement européen.

Armelle Danet,
Présidente





Le statut de l'élu-e

Introduction au débat par Eric Kerrouche

Le statut de l'élu-e est l'un des serpents de mer de la vie politique française. Cette question est d'autant plus épineuse qu'elle se situe à l'interface de deux exigences contradictoires.

D'une part, il est absolument nécessaire de mettre en place des mesures qui permettent à tout un chacun-e d'être en situation de pouvoir réellement exercer un mandat, conformément à la théorie démocratique. Pour cela, il ne faut en aucun cas que les questions liées à la condition socioprofessionnelle d'un individu l'empêchent d'exercer une fonction électorale.

D'autre part et dans le même temps, comment faire pour que ce statut de l'élu, qui s'applique à une profession qui n'en est pas complètement une, ne donne pas de possibilités excessives permettant une « autonomisation » trop forte des fonctions électives qui deviendrait alors - mais est-ce d'ailleurs un problème ? - un véritable métier ?

C'est dans cette ambivalence que se matérialisent les tensions derrière les discussions portant sur le statut. Les avancées sont d'ailleurs d'autant plus difficiles que la défiance généralisée vis-à-vis de la politique et de ses acteurs fait que ses derniers agissent pour le moins précautionneusement en la matière afin d'éviter d'endosser l'image, déjà répandue, d'une caste qui se voterait des droits particuliers dans un contexte social qui n'épargne pas le reste de la population.

Et pourtant, pourtant... la question du statut de l'élu mérite mieux que des débats populistes, quand bien même ces derniers seraient dans l'air du temps. En 2007, Olivier Costa et moi-même donnions le portrait type du député français : un homme, blanc, la cinquantaine, diplômé appartenant aux classes supérieures du privé ou du public.

Depuis, si les choses ont évolué, notamment du point de vue de la parité, cette image n'est pas fondamentalement remise en cause ni au niveau national ni au niveau local. Bien entendu de multiples phénomènes peuvent « expliquer » cette situation qu'il s'agisse de facteurs sociaux (la difficulté des femmes à remplir l'ensemble des rôles qui leur sont socialement dévolus, la plus grande facilité d'engagement des plus âgés, la familiarité plus grande avec l'univers politique des plus diplômés...) ou d'évolutions plus globales (technicisation des affaires publiques, complexification des processus de décision). Reste que cette situation contrevient à une théorie démocratique qui n'a d'ailleurs jamais été respectée. Si les caractéristiques oligarchiques de nos systèmes démocratiques représentatifs ont souvent été mises en valeur, la maîtrise (voire la confiscation...) du pouvoir par quelques-uns est problématique politiquement et socialement. Or l'une des modalités permettant de contrarier, à défaut de la remettre en cause, cette tendance lourde est de traiter courageusement et frontalement la question du statut avec d'autres qui lui sont liées (comme celle du cumul dans le temps...). À un moment où la défiance des Français vis-à-vis de leur système politique n'a jamais été aussi forte, transformer les conditions de la démocratie et permettre à chacun de devenir un acteur de celle-ci reste un objectif fondamental qui mérite mieux qu'une accumulation de rapports et de non-dits...

Éric Kerrouche
 Directeur de recherche CNRS
 Centre Émile Durkheim
 Sciences-Po Bordeaux

Au cœur de la démocratie locale : les élu-e-s

Une réforme annoncée

Le mille-feuille administratif français, qui n'a d'égal dans aucun autre pays européen, est bien connu :

- ✓ Les communes héritières des paroisses de l'Ancien régime sont au nombre de 36 552 en France métropolitaine, (ajouter 129 pour l'Outre-Mer),
- ✓ Les départements, nés de l'Assemblée constituante de 1789, sont actuellement répartis dans 22 régions (Ils sont 101 au total dont 96 en métropole).

La réforme proposée récemment par le Président de la République, a été présentée avec pour objectif principal, la simplification et la réduction des dépenses publiques. Sans l'étudier avec précision ou porter un quelconque jugement, on peut s'interroger quant aux effets produits sur la situation d'ensemble des élus locaux. Reportons-nous en arrière : la décentralisation, dans son acception française n'a cessé de renforcer le poids des grands élus locaux, et le plan avancé ces jours derniers, ne contredit pas ce point de vue. Ces élus, installés sur les territoires, tirent bénéfice de l'accumulation des mandats dans le temps et d'un cumul dissimulé entre le mandat de maire et la fonction de président d'une structure intercommunale, ce qui perdurera dans le cas des métropoles. Localement n'est-ce pas une forme de domination politique qui rejoint l'archaïsme de la représentation par des chefs héréditaires, et dont les femmes sont largement exclues ?

Rappelons : en 2014, 16 % de femmes maires et seulement 6% de présidentes de Communautés d'agglomération et Urbaines.

Autre point d'agitation récente

Dans la mise en place des conseils municipaux élus en 2014, on a pu voir en maints endroits, quelques passes d'armes engagées, pour réduire le nombre d'adjoints ou diminuer leurs indemnités. Quelques remarques de bon sens venues du terrain s'imposent :

- ✓ Les indemnités versées au titre du mandat (encadrées par la loi) doivent compenser les dépenses et manque à gagner générés par la disponibilité au service de la collectivité. Si le législateur ne leur donne pas les moyens nécessaires, les jeunes élu-e-s, femmes et hommes, qui ont des obligations professionnelles et sont souvent également parents, vont se décourager, ce qui renforce à terme le déficit démocratique.
- ✓ Par ailleurs, force est de reconnaître un vrai gouffre entre l'indemnité d'un élu national (sans même parler de retraite), député ou sénateur, à qui sont donné de bonnes conditions de travail et celui d'un « élu local-militant » d'une petite commune avec peu de personnel municipal !

Qu'est devenu le serpent de mer du « statut de l'élu-e local-e » ?

Nous percevons une courageuse reprise en main du dossier, après les Etats Généraux des élus locaux au Sénat à l'automne 2013, suivis d'un projet de loi voté au Sénat et d'un rapport d'information diligenté sur ce thème à l'Assemblée nationale, dont nous avons fait mention dans notre précédente Lettre. Cela nous faisait entrevoir de la concertation pour une position réfléchie et pesée. Mais depuis, beaucoup d'autres champs législatifs ont été ouverts et celui-ci laissé de côté...

En 2007, dans nos *Dix exigences pour une vraie parité*, nous avançons des propositions pour concilier activité professionnelle, vie personnelle et vie d'élu-e local-e, et pour faire reconnaître par la société les compétences acquises au cours du mandat.

En 2012, nous lançons la campagne d'action pour que tout élu-e en fin de mandat, avant toute réorientation, ait droit à un bilan de compétences (BAE) portant sur ses acquis à travers l'exercice de responsabilités.

Notre éthique politique reste la même : dans les territoires, la démocratisation toujours en chantier appartient aux femmes et aux hommes, élus locaux et citoyens.

Aujourd'hui, nous ouvrons le débat avec les outils qu'offrent la pensée, l'étude et l'expérience de terrain.

Le réseau *Elles aussi* organise un colloque sur le thème :

Quelle démocratie locale voulons-nous ?

Le statut de l'élu-e local-e en questions¹

**Vendredi 10 octobre 2014, 14h-17h30,
au siège du Conseil régional de Rhône-Alpes, à Lyon.**

Les relais locaux du réseau le préparent : notre antenne du Rhône, et les groupes de femmes élues de l'Isère, de la Loire et de Savoie. Cette initiative est rendue possible grâce au soutien du Conseil régional et de personnalités politiques attachées à la parité et à l'égalité, parmi lesquelles : le président du conseil régional Jean-Jack Queyranne, la députée Pascale Crozon, les sénatrices Muguet Dini et Cécile Cukierman.

Il s'agit de relancer la réflexion sur le statut de l'élu-e local-e afin de :

- ✓ permettre un renouvellement des élu-e-s, dont la nécessité a été reconnue par la loi récente sur le non-cumul des mandats,
- ✓ reconnaître le travail et le temps consacré au mandat,
- ✓ faciliter la sortie du mandat pour rebondir vers de nouveaux projets,
- ✓ Inciter les femmes à prendre des responsabilités locales.

Inscrire le colloque en région Rhône-Alpes dans la Quinzaine de l'Egalité est une façon d'aborder le statut de l'élu-e dans une démarche attentive à la dimension sexuée. Certes, on progresse vers une représentation égalitaire entre femmes et hommes, mais il faut noter qu'environ trois-quarts des communes échappent à l'exigence paritaire et que le pouvoir dans les assemblées communautaires reste toujours très masculin. Par ailleurs les situations des femmes et des hommes dans les mandats locaux montrent de nombreuses dissymétries, dans la hiérarchie des fonctions autant que dans la nature des délégations.

Ce colloque accueilli en région Rhône-Alpes est national. Il s'adresse aux femmes et hommes élu-e-s originaires des huit départements que compte la région, aux associations pour la parité et l'égalité, aux universitaires et étudiant-e-s dans les secteurs du Droit, des Sciences politiques, de la Sociologie et à tout public intéressé.

Nous avons besoin de vous,

pour diffuser l'information, pour apporter vos idées et témoignages, de quelques lignes à une page ; n'hésitez pas à joindre l'association ou ses relais locaux :

Le bureau de *Elles aussi* présidé par Armelle Danet,
et ses groupes locaux :

ellesaussisecretariat@yahoo.fr

Antenne *Elles aussi* du Rhône, contact : Reine Mataix-Lepinay : reinelepinay@free.fr

Femmes élues de l'Isère, contact : Brigitte Perillié : b.perillie@wanadoo.fr

Femmes élues de la Loire, contact : Andrée Chaize : andree.chaize@wanadoo.fr

Association des conseillères municipales et femmes élues de Savoie, contact : acms@acmsavoie.com

l'association *Regards de femmes*, contact Michèle Vianès : michelevianes@regardsdefemmes.com

Anne-Marie Marmier, vice-présidente

¹Voir programme ci-dessous

Le 25 mai 2014, les pays de l'Union de l'Europe ont élu les 751 député-e-s du Parlement européen. Après le 8 mai 1945, dont on commémorera en 2015 le soixante-dixième anniversaire, du chaos de la guerre accompagnée de la barbarie nazie dans la répression de la résistance et dans l'organisation de la Shoah, s'est affirmé le désir d'une Europe pacifique et citoyenne.

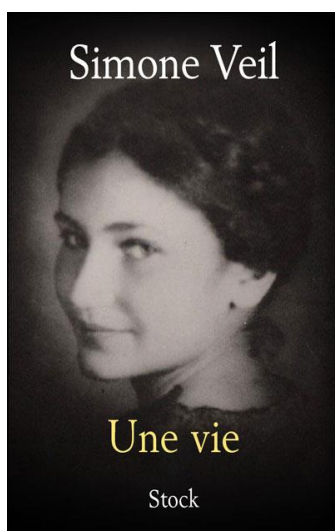
L'Europe qui s'est construite a beaucoup apporté aux femmes en termes d'égalité entre les sexes.

Elle a posé l'égalité femmes-hommes comme un principe fondateur, affirmé dès l'origine (1957), inscrit depuis 2010 dans la Charte des Droits fondamentaux, mis en œuvre (depuis 2006) dans les politiques publiques préconisées par la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006) dans la vie locale, signée à ce jour par 166 collectivités en France.

L'Europe a avancé l'idée de parité (dès 1989) pour réaliser la participation équilibrée des femmes et des hommes au gouvernement du monde, mais nous attendons toujours un Parlement et des institutions paritaires !

Le Parlement, élu depuis 1979, pour des législatures de 5 ans, élit des Président-e-s pour une demi-législature. Sur les 14 présidences, **deux femmes furent présidentes**, Simone Veil puis Nicole Fontaine.

Preuve qu'il est possible d'élire des femmes dans de hautes responsabilités politiques !



Simone Veil a été élue en 1979 Présidente du Parlement européen, le premier Parlement élu.

Simone Jacob-Veil est née à Nice en 1927. Arrêtée par la Gestapo en mars 1944 elle est déportée à Auschwitz. Rescapée de la Shoah, après la guerre, elle s'inscrit à la faculté de droit, est admise à Sciences Po Paris, puis passe le concours de la magistrature avec succès. Affectée à la direction de l'Administration pénitentiaire, conseillère technique du ministre de la Justice René Pleven en 1969, elle devient la première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature (1970-1972).

En 1974, nommée ministre de la Santé du président Valéry Giscard d'Estaing, elle est chargée du projet de loi sur l'IVG. Le 27 novembre 1974, la télévision fait connaître Simone Veil, ministre de 47 ans qui propose un projet de loi sous les huées. La loi autorisant l'IVG est votée le 29 novembre (à 3h40, par 284 voix contre 189, après trois jours et trois nuits de débats) et sera promulguée le 17 janvier 1975.

Simone Veil devient la personnalité la plus médiatisée du gouvernement et est placée au sommet des sondages, devant François Mitterrand et Jacques Chirac. On l'envisage

comme Première ministre ; mais en 1976, c'est Raymond Barre qui remplacera Jacques Chirac.

La Ministre de la santé mène d'autres combats exemplaires dans son ministère: tabagisme, modernisation des hôpitaux, vigilance envers les dépenses de la Sécurité sociale....

La presse parle de « la cohérence de sa démarche : l'Europe, les droits humains,... tout se tient... ».

En 1979, elle conduit une liste aux élections européennes et est élue première présidente du premier Parlement européen élu au suffrage universel.

Elle contribue à faire connaître le Parlement Européen à l'opinion publique européenne et à améliorer l'image de celui-ci. Elle impose la mise en place d'une commission des droits des femmes.

Elle reste députée européenne jusqu'en 1993.

Elle milite pour la parité : présente à Athènes en 1992 avec Edith Cresson et Yvette Roudy au premier Sommet européen « Femmes au pouvoir », en 1995 elle signe le Manifeste des dix pour la Parité (publié dans l'Express) avec des femmes ministres de gauche et de droite.

Ministre d'État des Affaires sociales dans le gouvernement d'Édouard Balladur (1993-1995), elle fait campagne en 2005 pour le Traité européen établissant une Constitution pour l'Europe, membre du conseil constitutionnel (1998-2007) et membre de l'Académie française depuis 2008.

Son entrée en politique n'était pas préméditée : « Comme il fallait des femmes, on les a prises là où elles étaient » dit-elle. Aujourd'hui, elle considère que « cela reste toujours difficile pour les femmes ».



Nicole Fontaine a été Présidente entre 1999 et 2002.

Née en 1942, après des études de droit, Sciences Po Paris, un doctorat en droit, elle devient avocate.

Responsable pendant vingt ans au Secrétariat général de l'Enseignement catholique, elle est membre du Conseil supérieur de l'Education nationale, et siège au Conseil économique et social.

En juin 1984, elle est élue députée européenne. Pendant son premier mandat, elle s'investit dans le secteur de l'Europe des citoyens et citoyennes, plus particulièrement dans les projets qui concernent la jeunesse, la vie associative, la reconnaissance mutuelle des diplômes, clé décisive de la mobilité professionnelle et de la liberté d'établissement à travers la Communauté européenne. Elle travaille dans le cadre de trois commissions

parlementaires: la commission juridique et des droits des citoyens, la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias, la commission des droits de la femme.

En juillet 1989, elle est réélue députée européenne et élue vice-présidente du Parlement européen. Elle est membre au Comité de conciliation institué par le traité de Maastricht, seul membre permanent français. Elle est également Présidente de la délégation du Parlement européen à la COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires), instance de coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen. En 1994, elle est réélue députée européenne pour un troisième mandat puis et devient première vice-présidente du Parlement européen.

En août 1997, elle publie un guide des aides communautaires sous le titre : *L'Europe de vos initiatives*, puis en octobre 1998 une vulgarisation du traité d'Amsterdam sous le titre : *Le traité d'Amsterdam, à l'intention de ceux qui aimeraient s'intéresser à l'Europe si elle était moins obscure*.

Réélue députée européenne en 1999, candidate à la Présidence du Parlement européen, Nicole Fontaine est élue à la majorité des suffrages au premier tour de scrutin le 20 juillet 1999 et est Présidente entre 1999 et 2002.

En conclusion, en 35 ans seulement, à la plus haute responsabilité du jeune Parlement européen, deux femmes pour 14 présidences ... On peut trouver des femmes... Et leur exclusion dans de nombreuses instances de pouvoir n'apparaît que plus flagrante et injuste.

Danièle Bouchoule, responsable des antennes

Bibliographie :

Les femmes politiques, Laure Adler

Les femmes politiques, en France de 1945 à nos jours, Séverine Liatard

Les conquérantes, Christine Clerc

Une vie, Simone Veil

Ces Françaises qui ont fait l'Europe, Yves Denéchére

Site Europarl



FEMMES & POUVOIR
Partager - Construire - Inspirer

Edition 2014 du forum national des femmes politiques

Les vendredi 28 et samedi 29 novembre à Paris



La ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, Najat Vallaud-Belkacem et la maire de Paris, Anne Hidalgo, ont lancé le 16 avril 2014 « la Plateforme pour une Europe des droits des femmes » en présence des lauréates du Prix Nobel de la Paix Jody Williams, Shirin Ebadi et Leymah Gbowee ainsi que de la Vice-Présidente de la Commission européenne Viviane Reding.
<http://femmes.gouv.fr/lancement-de-la-plateforme-pour-une-europe-des-droits-des-femmes/>